

## INFORMATIONS

- **A compter du 01 janvier 2010**, notre association est rattachée à la nouvelle Fédération du Sport de la Police Nationale ( chaque adhérent à notre club est automatiquement affilié à cette nouvelle structure, ce qui entraîne une augmentation des cotisations.
- **En contre-partie les adhérents bénéficient d'une assurance responsabilité civile qui se substituera à leur contrat d'assurance moto ou voiture lors de leur participation à une sortie rattachée à un télégramme administratif (AG, rallye).** Des renseignements supplémentaires vous seront communiqués en interrogeant le Secrétaire-Général.

*-Tous les adhérents doivent télécharger le bulletin d'adhésion, la demande de licence FSPN, les remplir et les retourner au secrétaire-général. A télécharger sur notre site en page d'accueil.*

**Tous les participants aux sorties motos touristiques**, sont dispensés de visite médicale.

Concernant les rallyes régionaux les motocyclistes en activité n'ont pas besoin de certificat médical, les autres policiers doivent avoir un certificat médical de non contre indication à la pratique d'une activité sportive de la FSPN.

**Les contrôleurs et organisateurs** sont des membres dirigeants et par ce fait sont dispensés **eux aussi** de l'examen médical. Pour des renseignements supplémentaires contacter le secrétaire-général du Cmpn-Alca.